

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Page 1 de 10

**Résolutions adoptées à la 976<sup>e</sup> séance tenue  
le 12 juillet 2005**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 30 août 2005

E-976-3      ENTENTE DE TRANSFERT DE MATÉRIEL AVEC ICON GENETICS

1. approuve l'entente de transfert de matériel entre ICON Genetics et l'Université de Montréal, selon le document A-16/976<sup>e</sup>/335 déposé aux archives;
2. autorise le vice-recteur adjoint – Recherche et directeur général de la Direction générale de la recherche, M. Réal Lallier, et le secrétaire général, M. Michel Lespérance, à signer ladite entente après qu'elle aura été visée par le Bureau des affaires juridiques.

E-976-4      CONTRAT D'OPTION DE LICENCE ENTRE THERALIPIDS INC. ET EUCRO  
AUQUEL INTERVIENET L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Le Comité exécutif

1. approuve l'intervention de l'Université de Montréal au contrat d'option de licence entre Théralipids et EUCRO, selon le document A-16/976e/336 déposé aux archives;
2. autorise le vice-recteur – Recherche M. Jacques Turgeon, et le secrétaire général, M. Michel Lespérance, à signer cette intervention au contrat après que ledit contrat aura été visé par le Bureau des affaires juridiques.

E-976-5      CONTRAT AVEC ÉLECTION CANADA

Le Comité exécutif

1. approuve la conclusion du contrat avec Élections Canada et l'Université de Montréal dans le cadre d'un projet de partenariat du programme « Grands travaux de recherche concertée » du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), selon le document A-16/976e/337 (nouvelle version) déposé aux archives;
2. autorise le vice-recteur – Recherche, M. Jacques Turgeon, et le secrétaire général, M. Michel Lespérance, à signer ledit contrat après qu'il aura été visé par le Bureau des affaires juridiques.

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Page 2 de 10

**Résolutions adoptées à la 976<sup>e</sup> séance tenue  
le 12 juillet 2005**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 30 août 2005

---

E-976-6      CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET LICENCE AVEC LA COMPAGNIE  
JOHNSON & JOHNSON VISION CARE INC.

Le Comité exécutif

1. approuve le contrat de développement et de licence à intervenir avec la compagnie Johnson & Johnson Vision Care Inc., selon le document A-16/976<sup>e</sup>/338 déposé aux archives;
2. autorise le vice-recteur – Recherche, M. Jacques Turgeon, et le secrétaire général, M. Michel Lespérance, à signer ce contrat après qu'il aura été visé par le Bureau des affaires juridiques.

E-976-7      LICENCE DE COMMERCIALISATION SHAZAM

Le Comité exécutif

1. approuve la licence de commercialisation entre Double V3, l'Université McGill, le CIRANO et l'Université de Montréal, selon le document A-16/976<sup>e</sup>/339 déposé aux archives;
2. autorise le vice-recteur adjoint – Recherche et directeur général de la Direction générale de la recherche, M. Réal Lallier, et le secrétaire général, M. Michel Lespérance, à signer cette licence de commercialisation ainsi que tout document afférent ou découlant de façon à donner plein effet à cette licence, après qu'elle aura été visée par le Bureau des affaires juridiques.

E-976-8      CONTRAT D'OPTIONS DE LICENCES AVEC NEWCO INC.

Le Comité exécutif

1. approuve le contrat d'options de licences entre la compagnie à être incorporée et dont l'appellation provisoire est Newco Inc. et l'Université de Montréal, selon le document A-16/976<sup>e</sup>/340 déposé aux archives;
2. autorise le vice-recteur – Recherche, M. Jacques Turgeon, et le secrétaire général, M. Michel Lespérance, à signer ce contrat, lorsque la compagnie visée sera dûment incorporée, et après que le contrat aura été visé par le Bureau des affaires juridiques.

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Page 3 de 10

**Résolutions adoptées à la 976<sup>e</sup> séance tenue  
le 12 juillet 2005**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 30 août 2005

---

E-976-9      ENTENTE INTERUNIVERSITAIRE RELATIVE AU CENTRE INTER-  
UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE EN ÉCONOMIE QUANTITATIVE (CIREQ)

Le Comité exécutif

1. approuve l'Entente interuniversitaire relative au *Centre interuniversitaire de recherche en économie quantitative*, selon le document A-16/976<sup>o</sup>/341 déposé aux archives;
2. autorise le vice-recteur – Recherche, M. Jacques Turgeon, et le secrétaire général, M. Michel Lespérance, à signer ladite entente après qu'elle aura été visée par le Bureau des affaires juridiques.

E-976-10      APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT D'UN SYSTÈME AUTOMATISÉ  
DANS LE CADRE DU PROJET FCI-8675

Le Comité exécutif

1. autorise l'émission d'un appel d'offres de l'ordre de deux millions de dollars (taxes non incluses) pour l'acquisition de deux systèmes automatisés pour ainsi augmenter la précision et le nombre d'échantillons qui pourront être traités par semaine dans le cadre du projet « *Establishment of a national GLP core facility to monitor immune responses* », subventionné par la Fondation canadienne pour l'innovation (projet FCI no. 8675), selon le document A-16/976<sup>o</sup>/342 déposé aux archives;
2. autorise le vice-recteur - Recherche, M. Jacques Turgeon, et le secrétaire général, M. Michel Lespérance, à signer tous les documents nécessaires à cet appel d'offres après qu'ils auront été visés par le Bureau des affaires juridiques;
3. autorise la Division approvisionnements de l'Université de Montréal à émettre le bon de commande au fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage aux critères d'évaluation spécifiés au document d'appel d'offres et lorsque la Fondation canadienne pour l'innovation aura versé sa contribution financière.

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Page 4 de 10

**Résolutions adoptées à la 976<sup>e</sup> séance tenue  
le 12 juillet 2005**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 30 août 2005

E-976-11 ENTENTE DE TRANSFERT DE MATÉRIEL AVEC PFIZER INC.

Le Comité exécutif

1. approuve l'entente de transfert de matériel (CI-1040) entre Pfizer Inc. et l'Université de Montréal, selon le document A-16/976<sup>o</sup>/359 déposé aux archives;
2. autorise le vice-recteur – Recherche, M. Jacques Turgeon, ou en son absence, le vice-recteur adjoint – Recherche et directeur général de la Direction générale de la recherche, M. Réal Lallier, et le secrétaire général, M. Michel Lespérance, à signer ladite entente après qu'elle aura été visée par le Bureau des affaires juridiques.

E-976-12 MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR L'INDEMNISATION DES MEMBRES ET EMPLOYÉS DU COMITÉ DE RETRAITE

Le Comité exécutif modifie le *Règlement sur l'indemnisation des membres et employés du Comité de retraite* (Règlement 10.44) selon les dispositions suivantes

**Article 1**

- 1- L'article 1 devient l'article 1a).
- 2- Le premier alinéa est modifié pour qu'y soient ajoutés après les mots :« L'Université de Montréal (ci-après appelée « l'Université ») » les mots suivants : prend en charge et assume à même ses fonds la défense des personnes et comités suivants, et les indemnise le cas échéant »
- 3- Les mots suivants du premier alinéa sont supprimés : « indemnise à même ses fonds et en s'assurant du maintien ».
- 4- Les mots qui restent du premier alinéa sont déplacés pour former le premier alinéa de l'article 3 pour qu'il se lise comme suit:  
« L'Université voit à ce que soit contractée et à ce que soit maintenue en vigueur par le Comité de retraite de l'Université une police d'assurance responsabilité civile des fiduciaires de régime de retraite et d'avantages sociaux (ci-après la « Police ») ».
- 5- L'alinéa iv) est modifié en ajoutant, après les mots « tel que défini par la police », les mots « d'assurance à laquelle il est référé ci-après »

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Page 5 de 10

**Résolutions adoptées à la 976<sup>e</sup> séance tenue  
le 12 juillet 2005**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 30 août 2005

- 6- L'alinéa iv) est modifié en retirant les mots
- « (les personnes et entités énumérées en i, ii, iii et iv étant ci-après appelées « les Indemnitaires » ou « l'Indemnitaire ») »
- et en les reportant à la suite des alinéas i, ii, iii et iv.
- 7- Le dernier alinéa est modifié par l'ajout, après les mots « réclamant des dommages monétaires » des mots suivants : « (ou autres formes d'indemnisation), d'une ».
- 8- Le dernier alinéa est modifié après les mots « d'une ordonnance officielle d'enquête ou d'un document semblable », par la suppression des mots « pour les actes et événements faisant l'objet d'une réclamation couverte par la Police et sujet aux exclusions prévues à la Police » et par l'ajout des mots suivants :
- « pour les décisions prises, les gestes et les actes accomplis ou permis par eux, ou encore pour tout événement survenu, dans ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ou en résultant; »

**Article 3**

- 1- Les mots « Lorsque la Police reçoit application » sont ajoutés au début de l'article et, en conséquence, le temps du verbe « assumer » est modifié pour devenir « assume ».
- 2- Les mots « ou à verser » sont ajoutés après les mots « toute somme versée ».
- 3- Après les mots « y compris les intérêts ». les mots « et les frais de défense sont supprimés et les mots « indemnités additionnelles et les autres frais convenus ou adjugés » sont ajoutés.
- 4- Tel que mentionné plus haut (voir Article 1, item 4), un premier alinéa qui se lit comme suit est ajouté :
- « L'Université voit à ce que soit contractée et à ce que soit maintenue en vigueur par le Comité de retraite de l'Université une police d'assurance responsabilité civile des fiduciaires de régime de retraite et d'avantages sociaux (ci-après la « Police ») ».

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Page 6 de 10

**Résolutions adoptées à la 976<sup>e</sup> séance tenue  
le 12 juillet 2005**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 30 août 2005

**Article 4**

- 1- Les premiers mots de l'article « L'Université n'indemniser pas » ainsi que ceux de l'alinéa i) deviennent l'article 1b) avec les changements exposés ci-après aux items 2, 3, 4, 5 et 6.
- 2- L'alinéa i) est modifié par l'ajout des mots « dans l'intention de nuire » après les mots « d'une loi ou d'un règlement ».
- 3- L'alinéa i) est modifié par l'ajout du mot « final » après les mots « si un jugement ».
- 4- L'alinéa i) est modifié par l'ajout du mot « finale » après les mots « ou une autre décision ».
- 5- L'alinéa i) est modifié par l'ajout des mots « (ou, selon le contexte, aux Indemnitaires collectivement) » après les mots « défavorable à l'Indemnitaire ».
- 6- L'alinéa i) est modifié par l'ajout des mots « et dans l'intention de nuire » après les mots « commis de façon délibérée ».
- 7- L'alinéa ii) est supprimé.
- 8- Le dernier alinéa devient l'article 1c) avec les modifications exposées ci-après aux items 9, 10, 11, 12 et 13
- 9- Le mot « toutefois » est supprimé du dernier alinéa.
- 10- Le dernier alinéa est modifié par l'ajout des mots « (ou, selon le contexte, les Indemnitaires collectivement) » après les mots « pour l'Indemnitaire ». Cette modification se produit à deux reprises dans l'alinéa.
- 11- Le dernier alinéa est modifié par le remplacement du mot « si » par le mot « advenant » après les mots « de les rembourser ».
- 12- Le dernier alinéa est modifié par l'ajout du mot « final » après les mots « un jugement ».
- 13- Le dernier alinéa est modifié par la suppression des derniers mots de l'alinéa : « selon l'alinéa 4i ) », et l'ajout des mots : « établit qu'il(s) a(ont) commis de façon délibérée, et dans l'intention de nuire, un tel acte ou une telle omission de nature frauduleuse ou encore une telle violation volontaire. ».

**Article 5**

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Page 7 de 10

**Résolutions adoptées à la 976<sup>e</sup> séance tenue  
le 12 juillet 2005**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 30 août 2005

L'article 5 devient l'article 4 sans autre modification.

**Article 6**

L'article 6 devient l'article 5 sans autre modification.

**Article 7**

L'article 7 devient l'article 6 sans autre modification.

E-976-13.1 NOMINATION DU DIRECTEUR DU BUREAU DE RECHERCHE  
INSTITUTIONNELLE

Le Comité exécutif nomme M. Denis Marchand directeur du Bureau de la recherche institutionnelle pour un premier mandat de cinq ans échéant le 31 mai 2010.

E-976-13.2 NOMINATION D'UNE ADMINISTRATRICE EXERÇANT LES FONCTIONS DE  
SECRÉTAIRE À LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Le Comité exécutif nomme la personne dont le nom suit, conformément aux conditions décrites dans la délibération du Sous-comité –affaires professorales- du Comité de régie reproduite dans le document A-16/976<sup>e</sup>/358.1 déposé aux archives.

FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

BISAILLON, Mme Suzanne: administratrice exerçant les fonctions de secrétaire pour la durée de l'absence du secrétaire en titre, mais pour un mandat ne dépassant pas six mois, soit à compter du 1<sup>er</sup> juin 2005 et jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2005.

E-976-13.3 NOMINATION D'UNE VICE-DOYENNE À LA FACULTÉ DES SCIENCES  
INFIRMIÈRES

Le Comité exécutif nomme la personne dont le nom suit, conformément aux conditions décrites dans la délibération du Sous-comité –affaires professorales- du Comité de régie reproduite dans le document A-16/976<sup>e</sup>/356.1 déposé aux archives.

FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES

GRATTON, Mme Francine : vice-doyenne à compter du 1<sup>er</sup> août 2005 et pour un mandat conforme aux prescriptions des statuts.

E-976-13.4 NOMINATION DE DIRECTEURS DE DÉPARTEMENT

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Page 8 de 10

**Résolutions adoptées à la 976<sup>e</sup> séance tenue  
le 12 juillet 2005**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 30 août 2005

---

Le Comité exécutif transmet au Conseil de l'Université la recommandation relative à la nomination de directeurs de département selon le document A-16/976<sup>e</sup>/346.1 déposé aux archives, et conformément aux conditions décrites dans les délibérations du Sous-comité –affaires professorales- du Comité de régie reproduites au document A-16/978<sup>e</sup>/346.1.1 déposé aux archives.

E-976-13.5 NOMINATION DE DIRECTEURS INTÉRIMAIRES

Le Comité exécutif nomme les personnes dont les noms suivent, conformément aux conditions décrites dans les délibérations du Sous-comité –affaires professorales- du Comité de régie reproduites dans le document A-16/976<sup>e</sup>/347.1 déposé aux archives.

FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Département de sciences cliniques

COUTURE, M. Yvon : directeur intérimaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005 et jusqu'à la nomination du directeur en titre, mais pour un mandat ne dépassant six mois, soit jusqu'au 31 décembre 2005.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Département de biochimie

BRAKIER-GINGRAS, Mme Léa : directrice intérimaire à compter du 1<sup>er</sup> juin 2005 et jusqu'à la nomination du directeur en titre, mais pour un mandat ne dépassant six mois, soit jusqu'au 30 novembre 2005.

E-976-13.6 NOMINATIONS ET RENOUELEMENT DE NOMINATIONS DE PROFESSEURS  
ET DE CHERCHEURS

Le Comité exécutif

1. procède aux nominations et au renouvellement de nominations de professeurs et de chercheurs dont les noms paraissent au document A-16/976<sup>e</sup>/348.1 déposé aux archives, et sur lesquelles le Sous-comité –affaires professorales- du Comité de régie a donné un avis favorable;
2. donne son agrément à la nomination des professeurs dont les noms paraissent au document A-16/976<sup>e</sup>/357.1 déposé aux archives, et sur lesquelles le Sous-comité –affaires professorales- du Comité de régie a donné un avis favorable.



**COMITÉ EXÉCUTIF**

Page 9 de 10

**Résolutions adoptées à la 976<sup>e</sup> séance tenue  
le 12 juillet 2005**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 30 août 2005

E-976-13.7 DÉMISSIONS

Le Comité exécutif

1. accepte la démission de la personne dont le nom paraît au document A-16/976<sup>e</sup>/349.1 déposé aux archives;
2. transmet au Conseil de l'Université la recommandation relative à la démission des professeurs dont les noms paraissent au document A-16/976<sup>e</sup>/349.2 déposé aux archives et conformément aux conditions décrites dans les délibérations du Sous-comité –affaires professorales- du Comité de régie reproduites au document A-16/976<sup>e</sup>/349.2.1 déposé aux archives.

E-976-13.8 NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION D'HÔPITAUX

Le Comité exécutif désigne, pour un mandat de trois ans débutant le 12 juillet 2005

1. Mme Claude Mailhot, vice-doyenne de la Faculté de pharmacie, représentante de l'Université de Montréal au conseil d'administration de l'Hôpital du Sacré-Cœur;
2. M. Huy Ong, vice-doyen et administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de pharmacie, représentant de l'Université au conseil d'administration de l'Institut de Cardiologie de Montréal.

E-976-13.9.1 NOMINATION DU TITULAIRE DE LA CHAIRE DE RECHERCHE SUR LES NOUVELLES PRATIQUES DE SOINS INFIRMIÈRES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Le Comité exécutif nomme Mme José Côté, professeure à la Faculté des sciences infirmières, titulaire de la *Chaire de recherche sur les nouvelles pratiques de soins infirmiers de l'Université de Montréal* pour un premier mandat de cinq ans allant du 1<sup>er</sup> septembre 2005 au 31 août 2010.

E-976-13.9.2 NOMINATION DU TITULAIRE DE LA CHAIRE BELL – CAISSE DE DÉPÔT ET DE PLACEMENT SUR L'ÉCONOMIE EXPÉRIMENTALE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Page 10 de 10

**Résolutions adoptées à la 976<sup>e</sup> séance tenue  
le 12 juillet 2005**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 30 août 2005

---

Le Comité exécutif nomme Monsieur Claude Montmarquette, professeur titulaire au Département de sciences économiques de l'Université de Montréal et fellow et vice-président du groupe Politiques publiques et économie expérimentale au CIRANO, titulaire de la Chaire Bell – Caisse de dépôt et de placement sur l'économie expérimentale de l'Université de Montréal pour un mandat de trois ans, allant du 1<sup>er</sup> juin 2005 au 31 mai 2008.

E-976-13.10 NOMINATION DU DIRECTEUR PAR INTÉRIM DU GROUPE DE RECHERCHE EN  
TRANSPORT MEMBRANAIRE

Le Comité exécutif nomme M. Jean-Yves Lapointe, professeur titulaire au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences, directeur du Groupe de recherche en transport membranaire pour une mandat de six mois allant du 1<sup>er</sup> juin 2005 au 31 décembre 2005.

E-976-14.1 OCTROI DE GRADES SUPÉRIEURS

Le Comité exécutif décerne les grades supérieurs conformément au document A-16/976<sup>e</sup>/355 déposé aux archives de l'Université, et aux dates mentionnées.

E-976-14.2 OCTROI DE PREMIERS GRADES

Le Comité exécutif décerne les premiers grades conformément aux documents de la série A-16/976<sup>e</sup>/354 (série 354 à 354.12) déposés aux archives de l'Université, et aux dates mentionnées.

La secrétaire générale,  
Francine Verrier